

Un compte inexact

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **13 (1921)**

Heft 1

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383350>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un compte inexact

La Fédération centrale des organisations patronales suisses publie, selon les exemples connus, des brochures destinées à renseigner et à orienter le public; l'une de ces publications, le numéro 8, a pour titre: *Le coût de la vie*.

Cette brochure doit démontrer que le renchérissement n'a pas atteint le degré que l'on suppose communément. Le lecteur doit en tirer la conclusion que les augmentations de salaire accordées jusqu'ici ont au moins compensées le renchérissement. C'est pourquoi nous voulons examiner de plus près les preuves avancées.

On constate d'abord que le chiffre index de l'Union suisse des sociétés coopératives ne renseigne pas entièrement sur le renchérissement du coût de la vie, car ils ne comprennent que le 74,3 pour cent des denrées alimentaires et le 37,3 pour cent des dépenses totales. En outre de ce 74,3 pour cent des denrées alimentaires, la statistique ne mentionne que les prix du combustible et du savon.

Dans le rapport d'une grande banque zurichoise on estime que le renchérissement, évalué de 1914 à septembre 1920, comporte 130 à 140 pour cent. La délégation suisse à la conférence financière de Bruxelles parle d'un renchérissement de 143 pour cent, calculé de 1914 à fin 1919. Mais ces chiffres représentent simplement la hausse constatée par les chiffres index de l'Union des sociétés coopératives suisses. Il ne faut pas s'étonner que les calculs du renchérissement établis par les secrétaires des syndicats arrivent à des chiffres plus élevés encore, car il s'agit ici presque toujours de *chiffres tendancieux* que l'on ne peut pas prendre au sérieux. Le secrétariat de la Fédération centrale (des organisations patronales) a voué depuis longtemps la plus grande attention à cette question et a fait à ce sujet une enquête approfondie. Cette enquête s'étend sur tout le renchérissement du coût de la vie depuis le 1er juin 1912 jusqu'au 1er octobre 1920.

On fixe en premier lieu le statut du renchérissement des denrées alimentaires en se basant sur les données de l'U. S. C. Puis on évalue le renchérissement des vêtements à 140 pour cent au total. La hausse des loyers est évaluée au 1er janvier 1920 à 40 pour cent en moyenne et à 60 pour cent pour les régions industrielles. Les autres dépenses (hygiène, éducation, assurances, impôts et voyages) ont subi une augmentation totale de 90 pour cent. La hausse des impôts et des frais de voyage comporte seule environ 20 pour cent. Nous reviendrons encore sur ces chiffres.

Après cette introduction on présente au lecteur six budgets de ménages moyens pour constater, en se basant sur ceux-ci, l'augmentation réelle du coût de la vie. Examinons le premier de ces budgets, avec un revenu jusqu'à 2000 fr., du 1er juin 1912.

Revenu jusqu'à 2000 fr. avant la guerre

(selon les données de la fédération patronale)

	Dépenses le 1er juin 1912	Dépenses le 1er oct. 1920	Augment. en % du 1er juin 1912 au 1er oct. 1920
	Fr.	Fr.	
Nourriture *	1053.70	2681.65	154.5
Vêtements	181.90	436.55	140
Logement	339.95	543.90	60
Autres dépenses	261.45	496.75	90
Total	1837.—	4158.85	126

* Y compris les dépenses pour éclairage et chauffage.

D'après ce tableau, le renchérissement total ne comporte ni 130 à 140 pour cent, comme le suppose la «grande banque zurichoise», ni 143 pour cent comme il a été rapporté à la conférence financière de Bruxelles, mais 126 pour cent seulement. Cette quote-part diminue même, prétend-on, jusqu'à 118,5 pour cent pour les revenus jusqu'à 5000 fr. (avant-guerre).

Remarquons tout d'abord qu'un revenu jusqu'à 2000 fr. était déjà considéré avant la guerre comme très précaire pour une famille ouvrière. Si de tels revenus eussent augmentés depuis davantage que le taux de pourcentage du renchérissement, cela ne signifierait qu'un faible progrès pour l'obtention d'une condition d'existence plus digne. Malheureusement, à de rares exceptions près, les faits sont tout autres. Mais nous renonçons à les examiner. Nous voulons seulement comparer au budget de la Fédération patronale un autre budget moyen jusqu'à 2000 fr. datant de l'année 1910 et provenant des 61 comptes de ménage établis à cette époque par la Fédération des ouvriers sur métaux, pour voir si les constatations de la fédération sont exactes.

Revenu jusqu'à 2000 fr., en 1910,

(selon l'enquête de la Fédération des ouvriers sur métaux, comparé aux données de la Fédération centrale des organisations patronales, 1912).

	Dépenses en 1910 Fédération des ouvriers sur métaux	Dépenses en 1912 Organisations patronales
	Fr.	Fr.
Nourriture:	864.04	1053.70*
Boissons	68.80	—
Tabac	11.38	—
Chauffage et éclairage	84.61	—
Total	1028.83	1053.70
Vêtements	—	181.90
Vêtements et chaussures	47.30	—
Autres achats	157.89	—
Total	205.19	181.90
Logement	273.10	339.95
Autres dépenses	—	261.45
Savon, matériel de nettoyage	23.63	—
Frais de voyage	11.27	—
Instruction (livres, etc.)	1.13	—
Hygiène	6.09	—
Assurances, cotisations	79.57	—
Dépôt à la caisse d'épargne	11.30	—
Impôts	23.41	—
Services	15.93	—
Médecin	29.65	—
Education et distraction	62.76	—
Divers	44.05	—
Total	313.79	261.45

* Y compris le chauffage et l'éclairage.

En général, ces deux comptes sont appréciablement les mêmes dans leur résultat. La différence principale se trouve dans le loyer et les dépenses diverses. Cela s'explique quand on sait que deux célibataires se trouvaient parmi les métallurgistes qui, ne payant qu'un loyer de 146 et 180 francs, firent baisser la moyenne. Ces deux mêmes célibataires élevèrent par contre la moyenne des dépenses pour éducation et distraction, car leur budget mentionnait 127, respectivement 324 fr. pour achat de livres et autres.

La Fédération centrale des organisations patronales indique désormais un renchérissement de 154,5 pour cent pour les denrées alimentaires, de 140 pour

cent pour les vêtements, de 60 pour cent pour les loyers et de 90 pour cent pour les autres dépenses, et arrive ainsi à un renchérissement total de 126 pour cent. Ce calcul est établi arbitrairement et n'est pas exact. Nous ne voulons pas critiquer les postes pour la nourriture et les vêtements, car nous ne possédons pas d'autres chiffres. Par contre, on peut se demander avec raison si les 60 pour cent calculés comme hausse des logements sont justes. Il peut y avoir des cas où le 60 pour cent d'augmentation n'a pas été atteint; mais il y en a d'autres où le 100 pour cent est dépassé. Ce dernier cas s'est certainement produit partout où le logement se trouve dans une maison récemment construite. Il est clair que dans ces cas le « calcul moyen » n'entre plus en considération. La seule solution est alors une augmentation des revenus, et c'est justement ce que la fédération patronale ne veut pas. Le calcul de l'augmentation de 90 pour cent pour dépenses diverses est aussi arbitraire. Celui qui examine en détail les différents postes arrive déjà à une étude superficielle au résultat qu'une hausse de 120 à 200 pour cent se constate à tous les postes. Il en est de même pour ce qui concerne les divers, qui comprennent: les cadeaux, les jouets, les cartes de vue et de félicitation, les sapins de Noël et leurs décorations, les prêts, les frais judiciaires, l'entretien des tombes, tirs obligatoires, les dons volontaires, etc.

Ce sont sans doute les impôts qui indiquent la plus forte augmentation. Si le salaire s'est accru de 100 pour cent, les impôts ont de même augmentés de 100 pour cent. Si la hausse du salaire a été plus élevée encore, ce fut aussi le cas pour les impôts. En outre, le taux de l'imposition a augmenté dans des propositions variant entre 50 et 100 pour cent. C'est donc un très mauvais mathématicien qui arrive à la conclusion que les impôts et les frais de voyage se sont accrus de 20 pour cent jusqu'au 1er janvier 1920, donc que le renchérissement total des autres dépenses doit être évalué à 90 pour cent. Pour ce qui concerne les frais de voyage, nous ne voulons faire qu'une seule comparaison. Un voyage de Berne à Zurich, aller et retour, coûtait avant la guerre fr. 8.45, aujourd'hui fr. 22.50. C'est donc une augmentation de 170 pour cent, donc considérablement plus élevé que l'augmentation des salaires dans les cas les plus favorables. C'est pourquoi nous estimons que l'augmentation du poste « autres dépenses » comporte au moins 125 pour cent; nous croyons avoir avancé d'excellents motifs pour justifier cette allégation. Le renchérissement total n'est donc pas de 126, mais bien d'environ 160 pour cent.

Il resterait finalement à examiner comment la fédération centrale a établi le budget de ménage pour 1920. Il est vrai que la dextérité est loin d'être de la sorcellerie. Cependant, malgré tous ses talents, nous doutons que le bureau de la fédération centrale ait déjà pu élaborer entièrement au 1er octobre 1920 une comptabilité pour toute l'année 1920.

Nous nous permettons encore une question: S'agit-il dans ces deux cas de la même famille ou de la même moyenne de grandeur de famille sur laquelle se base le calcul de l'année 1912? Ce n'est aucunement le cas. C'est évidemment une élaboration tout à fait arbitraire. Le travail « scientifique » de la Fédération centrale des organisations patronales sur le coût de la vie est par conséquent une œuvre tendancieuse destinée à tromper le public sur la véritable situation des ouvriers en la présentant sous un jour plus favorable et comme résultat d'une enquête objective.



Une internationale des ouvriers manuels et intellectuels

Une grande assemblée de représentants de la communauté de travail des fédérations libres des employés, qui a eu lieu à Berlin, a pris position au sujet de l'Internationale syndicale. Comme cette question est aussi d'actualité pour nous et est d'un grand intérêt général, nous publions un résumé des conclusions résultant de la discussion.

Après avoir constaté l'action économique et politique actuelle, il est dit entre autres:

Ce n'est que par des actions unifiées de la classe ouvrière internationale que toutes les tentatives de déclencher de nouvelles guerres impérialistes ou des coups d'Etat réactionnaires pourront être empêchés.

Les syndicats libres des ouvriers manuels et intellectuels de tous les pays ont par conséquent besoin d'une union solide et un but bien déterminé. Une internationale syndicale capable doit se composer d'organisations nationales capables. Seules ces dernières disposent des connaissances nécessaires sur les proportions des forces sociales de leur pays leur permettant de juger, de prendre et d'exécuter dans chaque cas les mesures les plus opportunes. Elles doivent par conséquent être indépendantes dans leurs décisions.

Chaque centralisation dictatoriale internationale nous mènerait à un engourdissement dogmatique et à des défaites.

Les syndicats ne doivent accepter des directives que des membres eux-mêmes.

Ce serait donc un état insupportable pour les syndicats, s'il se créait dans leur sein des groupes qui obtiendraient leurs directives d'instances dictatoriales en dehors des syndicats auxquelles ils devraient se soumettre sans condition. Le déchaînement d'une querelle d'opinion qui a déchiré et paralysé le mouvement ouvrier politique, signifierait la ruine du travail de libération des syndicats.

La communauté de travail des fédérations libres des employés reconnaît que le travail commun avec l'Union syndicale internationale est une nécessité indispensable pour l'œuvre syndicale libre des employés. Elle refuse les conditions du deuxième congrès de la troisième Internationale communiste pour autant qu'elles se rapportent aux syndicats, car elle estime qu'elles ne sont pas une base sur laquelle on pourrait placer une action syndicale internationale s'appuyant sur la volonté de la masse des ouvriers et employés organisés dans les fédérations libres.

La communauté de travail des fédérations libres des employés se déclare prête à établir une collaboration d'organisation forte et durable avec le mouvement des employés des syndicats libres de tous les pays et simultanément de développer l'Internationale syndicale en une grande Internationale des ouvriers manuels et intellectuels du monde entier en travaillant en commun avec les ouvriers manuels. Le communauté de travail des fédérations libres des employés propose par conséquent à l'Union syndicale internationale de créer les bases d'organisation nécessaires pour former un front international unique de tous les ouvriers et intellectuels des syndicats libres.

Employés et ouvriers! Reconnaissez votre adversaire commun: le capitalisme international! Créez un front unique et puissant des ouvriers intellectuels et manuels du monde entier.

L'assemblée des représentants s'occupa dans une discussion particulière de la création des groupes communistes au sein des fédérations projetée par la troisième Internationale (Moscou). Le résultat des débats fut l'acceptation de la résolution suivante: